

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Service Unique pour la Rénovation Énergétique



Pays du Mans

Julien ROISSÉ

DTA Responsable

Pôle Aménagement Urbanisme

Syndicat Mixte du Pays du Mans

15-17 Rue Gougeard CS 51529

72 015 LE MANS Cédex 2

Tel : 02 43 51 23 23

julien.roisse@paysdumans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) a été mise en place à l'échelle du Pays du Mans début 2022.

Ce dispositif appelé Service Unique pour la Rénovation Énergétique (SURE) assure le rôle d'espace conseil France Rénov.

Ce service gratuit s'adresse aux occupants, aux bailleurs (maison individuelle et copropriété) possédant un logement sur le territoire et aux propriétaires des locaux commerciaux, service ou association (surface de plancher de moins de 1000m²) dès lors qu'ils souhaitent bénéficier d'information neutre sur la rénovation énergétique et être accompagnés dans cette démarche, de la définition du projet jusqu'à la réalisation de travaux.

TYPE D'AIDE

Ingénierie pour l'Espace Conseil France Rénov' du Pays du Mans

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le périmètre d'action du Pays du Mans vis-à-vis de cette action est aujourd'hui composé de 6 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Le Sud Est Manceau, l'Orée de Bercé Béloinois et la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé mais également la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur 1 611 km², représentant 92 communes et comptant 319 768 habitants (population totale, 2018, INSEE).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Les objectifs de la plateforme, sont établis dans la convention entre la Région, porteur associé du programme SARE et le Pays du Mans, **de début 2022 jusqu'à fin 2024, soit pour une durée de trois ans :**

- 6000 informations téléphoniques de 15 à 20 minutes
- 3230 conseils d'une heure en permanence physique ou par téléphone
- 160 conseils à destination des copropriétaires/conseils syndicaux
- 763 accompagnements en logement individuel pré réalisation travaux (visite + évaluation énergétique)
- 20 accompagnements en copropriété (définition du projet travaux)
- 40 accompagnements en logement individuel pour le suivi de consommation post-travaux
- 7 accompagnements en copropriété jusqu'au dépôt de dossier de subvention

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Le coût global d'ingénierie pour les années 2022-2023 est de 751 312€ au 31/01/2023.